

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion
de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_17-03-03

Séance du 30 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
34 titulaires 32 voix	3	2

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Participation 2017

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département de la Lozère
2. M. Bruno DURAND – Département de la Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire

Pouvoirs :

1. Mme Sophie PANTEL – Département de la Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. Monsieur Jean-Pierre DELPONT – Région Auvergne Rhône-Alpes ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU

Étaient absents excusés :

1. Mme Aurélie MAILLOLS - Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
2. Monsieur Hervé SAULIGNAC – Département de l'Ardèche
3. Madame Berdanette ROCHE – Département de l'Ardèche
4. Mme Alexandra Ribeiro-Custodio – Département de la Loire
5. M. Christophe GUILLOTEAU – Département du Rhône
6. M. Michel FRANQUES – Département du Tarn
7. Mme Magali BRUN – Département de l'Aveyron
8. M. Joseph FERRARA – Département de la Loire
9. M. Georges MERIC – Département de la Haute-Garonne
10. M. Daniel Dugléry – Région Auvergne Rhône-Alpes
11. M. Michel GANTON – Rodez Agglomération
12. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
13. M. Yannick LUCOT – Région Auvergne Rhône-Alpes
14. M. Jean-Michel LATTES – Toulouse Métropole
15. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Commune d'Albi
16. M. Jean-Michel BOUAT (Suppléant) – Commune d'Albi
17. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
18. M. Georges ZIEGLER - Département de la Haute-Loire

16. M. Jean-Michel BOUAT (Suppléant) – Commune d'Albi 17. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon 18. M. Georges ZIEGLER - Département de la Haute-Loire Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_003-DE

Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental de la Lozère
3. M. Frédéric BOUET – Directeur Général Adjoint des Infrastructures Départementales
4. M. Ludovic JAFFUEL – Département de la Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Participation 2017» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite aux autorisations budgétaires et en raison de l'excédent dégagé encore en 2016, il est proposé de ne pas demander de participation à l'ensemble des collectivités membres pour l'année 2017.

Pour mémoire, en 2011 et 2012, la participation a été diminuée de moitié et depuis 2013, aucune participation n'a été demandée aux collectivités et établissements membres du syndicat mixte.

Je vous propose donc de ne pas demander de cotisation aux collectivités membres pour l'année 2017.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 22 du code des Marchés Publics,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu la décision du n°1-2017 du 21 mars 2017 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 21 mars 2017**

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

- Le Comité Syndical décide de ne pas demander de participation aux collectivités membres, à titre exceptionnel, pour l'année 2017.

Le Président

Laurent SUAU

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_003-DE